



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service eau et risques
Unité police de l'eau et des milieux aquatiques
Affaire suivie par : Muriel CREMONA
Tél : 0468381076
Mél : muriel.cremona@pyrenees-orientales.gouv.fr

Perpignan, le 02 Mars 2021

Recommandé avec AR

Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'arrêté complémentaire d'autorisation, au titre du Code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant la modification des bassins de rétention de la ZAE Saint Eugénie sur la commune du SOLER.

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier complet au guichet unique : 23 février 2021
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 66-2021-00020

Je vous rappelle qu'il vous est interdit de débiter les travaux avant la fin de l'instruction de votre dossier. Le non respect de cette disposition entraînerait le rejet de celui-ci.

Durant ce délai, il peut vous être demandé des compléments sur le fond au titre de la régularité de votre dossier, ou des prescriptions spécifiques éventuelles peuvent vous être imposées.

Conformément à l'article R.181-45 du Code de l'environnement, le silence gardé par l'Administration pendant plus de quatre (4) mois sur votre demande emporte décision implicite de rejet.

Monsieur le Président de Perpignan
Méditerranée Métropole
11, bd Saint-Assisclé
BP 20641
66006 PERPIGNAN cédex

.../...

Gaston DUPRET, chargé de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour toute information complémentaire (04 68 38 10 74 – gaston.dupret@pyrenees-orientales.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental des territoires et de la mer
Le Chef du service eau et risques



Nicolas RASSON

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

Toute décision susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent l'est au moyen de l'application Télérecours (<https://www.telerecours.fr/>)